
Procès-verbal de la cinquante-huitième assemblée, assemblée ordinaire du conseil d'administration tenue le jeudi 15 décembre 2022 au Sportplex, salle polyvalente #1 à 13h30

PRÉSENCES :

- ↪ **Alain Dubuc**, Beauharnois, administrateur siège n° 1
- ↪ **Francis Laberge** Beauharnois, administrateur siège n° 2
- ↪ **Marie-Louise Kerneïs** Châteauguay, administrateur, siège n° 2
- ↪ **Éthier, Joëlle** Secrétaire-trésorière et directrice générale de la Régie

AUTRES PRÉSENCES :

- Katherine-Érika Vincent** Directrice générale, ville de Beauharnois
- Loïc Lessard Paquette** Direction loisirs et événements, ville de Beauharnois
- Claude Rhéaume** Direction de la Vie citoyenne, ville de Châteauguay
- Stacy Maignan** Relation avec les élus ville de Châteauguay
- Émie Guindon** Directrice générale adjointe, ville de Châteauguay
- Thérèse Gaumont** Adjointe administrative, Régie

SUJET TRAITÉ

SUIVI

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant atteint, le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-421 Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de madame Marie-Louise Kerneïs et résolu à l'unanimité de retirer le point 6.4 de l'ordre du jour et de l'adopter avec la modification.

- Adoption des procès-verbaux 56^e et 57^e ;
- Adoption du calendrier des assemblées ordinaires de 2023;
- Politique Régie;
- Modifications salariales dans l'attente d'une révision globale future;
- Ajout d'un 5^e échelon à la grille salariale actuelle ;
- Progression d'un échelon de tous les employés de soutien dès janvier 2023 ;
- Augmentation salariale de Jean-François Vigneault; ;
- Mandat d'analyse par une firme professionnelle en RH **RETIRÉ** ;
- Adoption d'une grille d'avantages dédiés aux villes membres ;
- Suivi CAI – Échéancier de l'étude de faisabilités (MDTP – EXP) ;

- Adoption des nouveaux contrats d'embauche ;
- Adoption de la liste des mouvements de personnel ;
- Dépôt de la liste des dépenses de novembre au 1^{er} décembre 2022 ;
- Dépôt du bilan des dépenses au budget en date du 1^{er} décembre 2022 ;
- Prochaine assemblée;
- Varia;
- Période de questions;
- Levée de la Rencontre

ADOPTÉ.

3. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX, 56^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE ET 57^e ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

2022-422

Il est proposé par madame Marie-Louise Kerneis, appuyé de monsieur Francis Laberge et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la cinquante-sixième assemblée du conseil d'administration assemblée ordinaire, tenue le jeudi 20 octobre 2022 et le procès-verbal de la cinquante-septième assemblée du conseil d'administration, assemblée extraordinaire, tenue le jeudi 17 novembre 2022, tel que déposé.

ADOPTÉ.

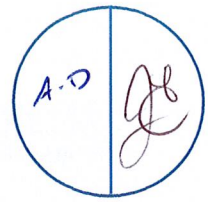
4. ADOPTION DU CALENDRIER DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES DE 2023

2022-423

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de madame Marie-Louise Kerneis et résolu à l'unanimité que, conformément aux dispositions de l'article 5 du « Règlement général de fonctionnement de la Régie » (règlement numéro 2016-001), les séances ordinaires du conseil d'administration ainsi que les séances de travail pour l'année 2023, se tiendront tel que déposé.

Six assemblées ordinaires tenues les jeudis à 13h30, à la salle polyvalente du Sportplex de Châteauguay, aux dates suivantes :

16 février 2023
20 avril 2023
15 juin 2023
17 août 2023
19 octobre 2023
14 décembre 2023



Les assemblées publiques seront diffusées en direct sur Facebook live, un système, via survey Monkey est mis à la disposition des citoyens afin de leur permettre de transmettre des questions.

La Régie tente d'améliorer ses enregistrements audios

Cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 2021-364 adoptée lors de l'assemblée ordinaire tenu le 9 décembre 2021.

ADOPTÉ.

5. POLITIQUES RÉGIE

2022-424 **ATTENDU.QUE**, la directrice générale soumet au conseil d'administration une série de six (6) politiques de gestion;

- #1 – Harcèlement
- #2 – Népotisme
- #3 – Appréciation du rendement
- #4 – Vestimentaire
- #5 – Alcool, drogue et médicament
- #6 – Congé sans solde

ATTENDU QUE, la directrice générale désire fixer des paramètres de gestion clairs et transparents afin d'offrir un cadre de travail juste et équitable à ses employés;

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de madame Marie-Louise Kerneis et résolu à l'unanimité, que les dites politiques entreront en vigueur dès le 1^{er} janvier 2023, tel que déposées par la directrice générale.

ADOPTÉ

6. MODIFICATIONS SALARIALES DANS L'ATTENTE D'UNE RÉVISION GLOBALE FUTURE

2022-425 **6.1 AJOUT D'UN 5^e ÉCHELON À LA GRILLE SALARIALE ACTUELLE**

ATTENDU QUE, la grille salariale actuelle ne détient que 4 échelons depuis sa création et aucune clause d'indexation applicable;

ATTENDU QU'il est important d'assurer la progression salariale de ses employés afin de favoriser la rétention et la mobilisation de son équipe;

ATTENDU QUE, la directrice générale mentionne l'importance de ses ressources humaines au sein de l'organisation;

ATTENDU QUE, la directrice générale a transmis l'information nécessaire aux membres du conseil quant à la répercussion financière de cet ajout;

ATTENDU QUE, cet ajustement prendrait effet en janvier 2023 et ce dans le respect du budget déposé;

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de monsieur Alain Dubuc, et résolu à la majorité de permettre à la directrice générale d'ajouter, dès le 1^{er} janvier 2023, un 5^e échelon à la grille salariale de 2022,

Madame Marie-Louise Kerneis demande le vote sur ce point, madame Kerneis vote contre, messieurs Dubuc et Laberge vote en faveur de la résolution, donc adopté à la majorité

ADOPTÉ.

2022-426 6.2 PROGRESSION D'UN ÉCHELON DE TOUS LES EMPLOYÉS DE SOUTIEN DÈS JANVIER 2023

ATTENDU QUE, les employés de soutien n'ont pas de condition d'emploi permettant une progression salariale raisonnable;

ATTENDU QUE, la majorité de ces emplois sont des emplois étudiants à temps partiel;

ATTENDU QUE, la directrice générale mentionne la forte concurrence et la pénurie de main-d'œuvre actuelle;

ATTENDU QUE, le salaire minimum ne cesse d'augmenter considérablement et qu'aucun ajustement similaire n'a été fait aux postes de soutien de responsabilités supérieures;

ATTENDU QUE, l'importance des ressources humaines pour l'organisation et le désir de reconnaître l'implication professionnelle de chacun dans le respect des budgets déposés

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de monsieur Alain Dubuc et résolu à la majorité de permettre à la directrice générale de faire progresser d'un échelon tous les employés de soutien (préposés, appariteurs et chefs) de la Régie, dès janvier 2023.

Madame Marie-Louise Kerneis demande le vote sur ce point, madame Kerneis vote contre, messieurs Dubuc et Laberge vote en faveur de la résolution, donc adopté à la majorité.

ADOPTÉ

2022-427 6.3 AUGMENTATION SALARIALE DE JEAN-FRANÇOIS VIGNEAULT

ATTENDU QUE, monsieur Jean-François Vigneault, Chef appariteur de jour de la Régie, a été embauché le 17 février 2022;

ATTENDU QUE, la description d'emploi initiale lors du processus d'embauche ne représente pas ses responsabilités réelles depuis son entrée en poste;

ATTENDU QUE, la directrice générale mentionne le rôle important de cet employé au sein de l'organisation;

ATTENDU QUE, la directrice générale désire reconnaître, de façon appropriée, son implication professionnelle en tant que chef à temps plein de jour dans le respect des budgets déposés;

ATTENDU QUE, la directrice générale propose aux membres du conseil d'administration d'accorder à monsieur Vigneault le salaire de l'échelon 4 de 21,04\$, et ce en date du 21 novembre 2022;

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de madame Marie-Louise Kerneïs et résolu à l'unanimité de ratifier cet ajustement salarial et de permettre à la directrice générale d'accorder à monsieur Jean-François Vigneault, le salaire de 21,04 \$ / heure et ce applicable dès le 21 novembre 2022.

ADOPTÉ

7. ADOPTION D'UNE GRILLE D'AVANTAGES DÉDIÉS AUX VILLES MEMBRES

2022-428 **ATTENDU QUE**, la directrice générale propose au conseil d'administration une grille d'avantages dédiés aux villes membres;

ATTENDU QUE, cette offre a pour but de favoriser les résidents et associations reconnues par les villes de Châteauguay et de Beauharnois;

ATTENDU QUE, ces bons d'échange et ces heures gratuites de location sont encadrés par des conditions d'utilisation claires ayant pour but ne pas interférer dans l'atteinte de ses objectifs financiers;

ATTENDU QUE, les villes membres seront responsables de la distribution de ces avantages en partenariat avec la Régie;

Il est proposé par madame Marie-Louise Kerneïs, appuyé de monsieur Francis Laberge, et résolu à l'unanimité, de permettre à la directrice générale de mettre à la disposition des villes membres ces avantages dès janvier 2023 et ce tel que déposé.

ADOPTÉ.

8. SUIVI CAI- ÉCHÉANCIER DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ (MDTP – EXP)

- 20 décembre (Rencontre d'analyse des besoins et présentation des options à développer)
- 9 janvier au 3 février 2023 (Développement et analyse des options)
- 6 février au 17 février 2023 (Finalisation et présentation du rapport final)

9. ADOPTION DES NOUVEAUX CONTRATS D'EMBAUCHE

2022-429 **ATTENDU QUE**, la directrice générale était autorisée à procéder et à entamer le processus d'embauche pour les besoins d'opérations de l'organisation (résolution 2021-347);

ATTENDU QUE, deux nouvelles ressources, temps partiel, étaient nécessaires pour répondre aux besoins

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de madame Marie-Louise Kerneis, et résolu à l'unanimité de permettre à la directrice générale de signer les contrats d'embauche, tel que déposé.

ADOPTÉ

10. ADOPTION DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

2022-430 **ATTENDU QUE**, les mouvements de main-d'œuvre liés aux deux infrastructures correspondent au budget et à l'échelle salariale déjà votés;

ATTENDU QUE, la directrice générale dépose la liste des employés enregistrés en date du 1^{er} décembre 2022

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de madame Marie-Louise Kerneis, et résolu à l'unanimité, que le conseil approuve le mouvement de personnel indiqué à la liste déposée.

ADOPTÉ.

11. DÉPÔT DU BILAN DES DÉPENSES DE NOVEMBRE AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2022

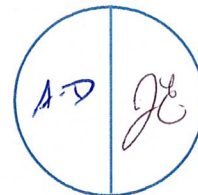
La directrice générale dépose la liste des dépenses du 1^{er} octobre au 30 novembre 2022 inclusivement au montant de 101 912, \$

DÉPÔT SEULEMENT

12. DÉPÔT DU BILAN DES DÉPENSES AU BUDGET EN DATE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2022

Madame Joëlle Éthier, directrice générale dépose le bilan des dépenses au budget en date du 1^{er} décembre 2022

DÉPÔT SEULEMENT



13. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration se tiendra le jeudi 16 février 2023 à 13h30 à la salle polyvalente #1 du Sportplex, au 195, boulevard Brisebois, Châteauguay

14. VARIA

Rien au varia


15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

16. LEVÉE DE LA RENCONTRE

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de madame Marie-Louise Kerneis et résolu unanimement de clore la séance;

La rencontre est levée, l'ordre du jour étant épuisé, il est 13h38



Monsieur Alain Dubuc
Vice-Président du conseil
d'administration



Joëlle Éthier,
Secrétaire-trésorière

